



Comment augmenter le capital de votre entreprise ?

Conseils pratiques publié le 21/03/2022, vu 790 fois, Auteur : [Mon Droit & Mes Libertés](#)

Envisagez-vous de renforcer la situation financière de votre entreprise ? De nouveaux associés ou actionnaires souhaitent-ils faire leur entrée dans le capital social de l'organisation ?

Comment augmenter le capital de votre entreprise ?

Envisagez-vous de renforcer la situation financière de votre entreprise ? De nouveaux associés ou actionnaires souhaitent-ils faire leur entrée dans le capital social de l'organisation ?

L'augmentation de capital est la solution qui permet à votre société de faire face à de nouveaux challenges. Découvrez dans cet article toutes les informations utiles pour réussir cette opération importante de la vie d'une entreprise.

Augmentation de capital de l'entreprise : Qu'est-ce que c'est en réalité ?

L'augmentation de capital désigne une opération juridique par laquelle le capital social de l'entreprise connaît un accroissement par rapport au [dépôt initial du capital d'une société](#). Ceci se traduit par l'entrée de nouveaux actionnaires ou associés dans le capital de l'entreprise ou une augmentation des finances de l'entreprise.

Elle se présente sous différentes formes. Ainsi, le capital social peut connaître un accroissement par l'incorporation de dettes de l'entreprise envers certains associés ou actionnaires ou par de nouveaux apports (numéraires, en nature, etc.) faits par de nouveaux associés ou actionnaires.

Cette dernière forme reste la plus courante. De même, la transformation des réserves de l'entreprise en capital social est considérée comme une augmentation du capital social de l'entreprise.

À qui faire recours pour l'augmentation du capital de votre entreprise

Étant une opération juridique qui touche à la vie de l'entreprise, l'augmentation du capital social suit une démarche bien définie. Lorsque vous disposez des connaissances requises, vous pouvez effectuer cette démarche vous-mêmes.

Par contre, pour plus d'efficacité, vous pouvez faire recours à des spécialistes comme les experts-comptables, les notaires ou un avocat.

Ce spécialiste dispose des compétences nécessaires pour vous accompagner efficacement dans l'augmentation du capital social de votre entreprise. Il vous suffit de télécharger le formulaire réservé à cet effet et de joindre les pièces justificatives et le tour est joué.

L'intérêt d'une augmentation de capital

L'augmentation du capital social de l'entreprise présente de nombreux avantages. Elle intervient pour constater l'entrée de nouveaux associés ou actionnaires, pour améliorer ou renforcer la trésorerie de l'entreprise (accroissement des fonds propres pour une meilleure santé financière).

Vous pouvez également recourir à une augmentation de capital social pour assurer le financement d'une nouvelle activité ou encore renforcer la réputation de l'entreprise auprès des différents partenaires (investisseurs, fournisseurs, clients, etc.).

La démarche pour réaliser une augmentation de capital de l'entreprise

Parmi les principales démarches courantes à relever pour modifier le capital de son entreprise, on peut citer l'organisation d'une assemblée générale extraordinaire (AGE), la publication d'un avis de modification dans un journal d'annonces légales (JAL), de l'enregistrement du PV de l'assemblée générale extraordinaire (AGE), de la constitution et de l'envoi du dossier d'augmentation de capital social de votre entreprise.

Le dossier d'augmentation du capital de la société est déposé au greffe du tribunal de commerce compétent pour votre circonscription. Il est constitué des statuts modifiés, du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire (AGE), du formulaire Cerfa numéro 11 682*04 rempli et signé, d'une copie de l'attestation de publication au JAL.

L'augmentation du capital social de l'entreprise est le signe d'une organisation performante et pérenne.